

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Bureau du Conseil d'Administration

Réunion du 26 juin 2007

Délibération n°2007-2-B

Portant approbation

Vu le code de l'environnement,

Sur présentation du directeur de l'établissement public, le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve l'acquisition du bâtiment « la Capitainerie » sur le port de Brest pour l'installation du siège de l'Agence.

Le Président,

Jérôme BIGNON

